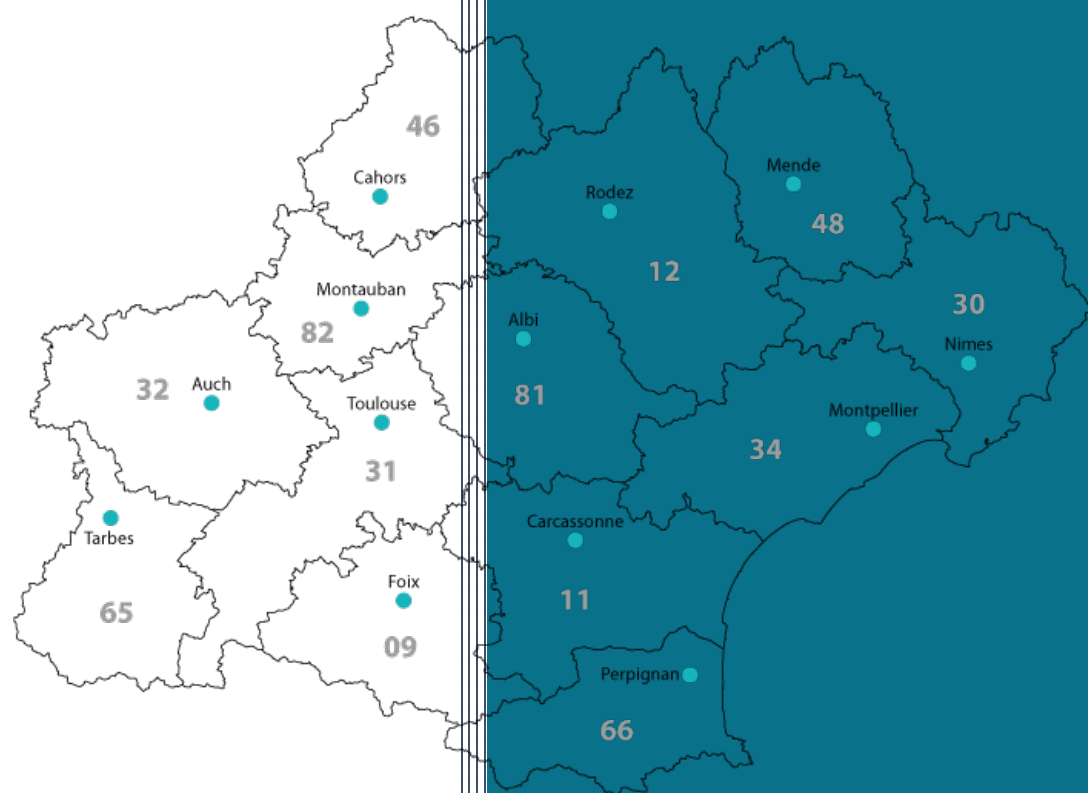


DISPOSITIFS DE MOBILISATION DES SOLIDARITÉS EN OCCITANIE FACE AU COVID-19 ET SES IMPACTS



5 dispositifs dans les champs du social, du paramédical, de la santé, du handicap et de l'emploi, pour assurer le maintien des activités vitales en période épidémique.

Citoyens, engagez-vous !

Structures, faites part de vos besoins en renforts !



DRJSCS Occitanie

Pôle cohésion sociale jeunesse

**MA STRUCTURE À BESOIN DE RENFORT,
JE SUIS...**

**JE SOUHAITE M'ENGAGER,
JE SUIS...**

Une association,
Une collectivité,
Un CCAS,
Un opérateur
public, ...



**RÉSERVE
CIVIQUE**

Citoyen de 18 à
69 ans en bonne
santé.



Une collectivité,
Un opérateur
associatif Un
intervenant dans
le champ social et
médico-social



**RÉSERVE
SOCIALE**

Étudiant en travail
social



Un établissement
de santé, social et
médico-social



**RÉSERVE
SANITAIRE**

Professionnel
travaillant ou
ayant travaillé
dans le système
de santé



Une personne en
difficulté
Une structure
portant des
projets



**SOLIDAIRES
HANDICAPS**

Citoyen qui désire
apporter une aide



Des entreprises
des secteurs
essentiels et
prioritaires



**MOBILISATION
POUR
L'EMPLOI**

Demandeurs
d'emploi et
salariés en activité
partielle



RÉSERVE CIVIQUE

Pour faire face, collectivement, à la crise sanitaire du COVID-19, le président de la République a appelé les Français à « inventer de nouvelles solidarités ». Chaque soir, à 20h, en applaudissant à leurs fenêtres, les Françaises et les Français témoignent leur reconnaissance aux soignants qui s'engagent sans compter face à l'épidémie. Pour que chacun puisse prendre sa part à cette mobilisation générale des solidarités, le Gouvernement a lancé la Réserve civique-Covid 19. Celle-ci permet à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager et de donner de leur temps, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise.

Les 5 missions proposées

1 Aide alimentaire et d'urgence.

Je distribue des produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis.

2 Garde exceptionnelle d'enfants.

J'aide à garder des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.

3 Lien avec les personnes fragiles isolées.

Je participe à maintenir le lien (téléphone, visio, mail...) avec des personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

4 Solidarité de proximité.

Je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles.

5 Soutien scolaire à distance

J'aide à distance les élèves à faire leurs devoirs.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer selon les besoins identifiés tout au long de la crise sanitaire

Qui peut s'engager ? → Tous citoyens âgés de 18 à 69 ans, en bonne santé.

Qui peut bénéficier de ce renfort ? → Associations, collectivités, CCAS, MDPH, opérateur public, etc... ayant besoin de renforts dans le cadre de missions définies ci-dessus.

Comment s'engager ? → En me portant volontaire via la plateforme covid19.reserve-civique.gouv.fr.

Comment bénéficier de ce renfort ? → En proposant une ou des missions via la plateforme covid19.reserve-civique.gouv.fr.

Qui contacter ? → Retrouver la liste complète des référents « Réserve Civique » pour la région Occitanie en cliquant [ICI](#).



[Accédez à la plateforme](#)



RÉSERVE SOCIALE

L'épidémie de COVID-19 que connaît la France ne doit pas mettre en danger l'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles, qu'ils soient pris en charge par des structures sociales ou médico-sociales. Afin de soutenir ces établissements qui du fait des mesures de confinement ou de l'épidémie seraient en difficulté, le Gouvernement a prévu la mobilisation des étudiants en travail social, qui peuvent, en stage ou en CDD, assurer la continuité de la prise en charge de leurs publics. En Occitanie une plate-forme proposée à l'initiative de l'URIOPSS Occitanie, du CREAMI-ORS Occitanie et d'un collectif d'établissements de formation de travail social, a été élaborée en concertation avec l'ARS et la DRJSCS. Elle permet d'accéder à 3 modalités de renforts :

- le renfort d'étudiants en travail social (les besoins de renforts recensés via la plateforme sont directement transmis aux établissements de formation en travail social (EFTS) chargés de l'affectation des étudiants volontaires),
- le renfort de bénévoles, (renvoi vers la plateforme Réserve Civique),
- le renfort de professionnels salariés par la mise à disposition de personnels entre les structures soumises actuellement à une diminution/adaptation de leur activité et celles ayant des besoins accrus dans la période.

Objectifs

1. Faciliter les continuités d'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) en recourant à des renforts de moyens humains.
2. Favoriser la solidarité entre établissements sociaux et médico-sociaux.
3. Accompagner les personnes en difficultés et les plus vulnérables.
4. Contribuer activement au maintien de l'action sociale et médico-sociale.

Qui peut s'engager ? → Les étudiants en travail social disponibles et volontaires.

Qui peut bénéficier de ce renfort ? → Tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux visés à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, notamment :

- ✓ **EHPAD, services de soins à domicile, foyers d'accueil médicalisé...**
- ✓ **Établissements d'hébergement et dispositifs de veille sociale** : centre d'hébergement d'urgence (CHU), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et accueils de jour.
- ✓ **Établissements de protection de l'enfance et d'accueil d'enfants en situation de handicap** : maisons d'enfants à caractère social (MECS) et instituts médico-éducatifs (IME).

Comment s'engager ? → Via les établissements de formation en travail social.

Qui contacter ? → Tous les EFTS de la région Occitanie et notamment les établissements référents engagés : FAIRE ESS, IFME, ERASME, IFRASS, CEMEA, ARSEAA Institut Saint Simon.
[Consultez la liste des EFTS.](#)

*Un back office est assuré par le CREAMI-ORS pour la validation avant toute mise en ligne de toute expression de besoin ou de disponibilité.
Contact et hotline : support-solidaire-esms-occitanie@creaiors-occitanie.fr.*

Le Pôle FCE de la DRJSCS reste également à votre écoute pour toute demande de renseignement sur ce dispositif porté par les acteurs de travail social en Occitanie.

[Accédez à la plateforme](#)



RÉSERVE SANITAIRE - RENFORT COVID

La lutte contre le COVID-19 mobilise l'ensemble des établissements et leurs soignants. Chaque semaine les établissements doivent faire face à un afflux toujours plus important de patients – alors même que les activités de soin doivent continuer, dans tous les secteurs d'activité.

Devant l'urgence de la situation, l'ARS Occitanie renforce son appel à la mobilisation, en facilitant l'engagement volontaire. Toute personne travaillant ou ayant travaillé **dans le domaine de la santé** peut s'inscrire sur la plateforme [Renfort-Covid.fr](https://renfort-covid.fr) pour venir en soutien des équipes en première ligne. Les établissements de santé et médico-sociaux peuvent exprimer leurs besoins sur la plateforme.

Objectifs

1. Apporter un renfort aux établissements de santé, sociaux et médico-sociaux.
2. Soutenir les équipes soignantes.

Qui peut s'engager ?

→ Certains métiers ou personnes travaillant dans le domaine de la santé sont particulièrement recherchés par les établissements :

- | | |
|--|------------------------------------|
| ✓ Aide-soignant | ✓ Médecin du travail |
| ✓ ASH / ESH | ✓ Psychologue |
| ✓ Assistant de Régulation Médicale (ARM) | ✓ Pharmacien |
| ✓ Brancardier | ✓ Préparateur en pharmacie |
| ✓ Chirurgien | ✓ Sage-femme |
| ✓ Conducteur ambulancier | ✓ Kinésithérapeute |
| ✓ IADE | ✓ Technicien de laboratoire |
| ✓ Infirmier | ✓ Autres métiers de la rééducation |
| ✓ Manipulateur radio | ✓ Autres métiers du soin |
| ✓ Moniteur / Educateur | ✓ Autres métiers support |
| ✓ Médecin | |

Qui peut bénéficier de ce renfort ?

→ Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux.

Comment s'engager ?

→ Via le site internet [Renfort-covid.fr](https://renfort-covid.fr).

Le professionnel télécharge l'application « Medgo » (mise en place par l'ARS Occitanie et la start-up Medgo), s'inscrit et renseigne son métier, ses coordonnées, sa zone géographique et ses disponibilités.

Comment bénéficier de ce renfort ?

→ Via le site internet [Renfort-covid.fr](https://renfort-covid.fr).

Les établissements ont accès à la liste des professionnels volontaires, choisissent ceux dont ils ont besoin. Le professionnel reçoit une notification et peut accepter la mission de renfort.

[Accédez à la plateforme](https://renfort-covid.fr)



SOLIDAIRES HANDICAPS

Pour affronter les multiples difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, leurs aidants et les professionnels face à l'épidémie, nous devons agir vite et faire preuve d'efficacité.

L'enjeu est d'identifier tous les acteurs qui se mobilisent sur les territoires et au niveau national, pour les mettre en relation avec les personnes handicapées et leur famille qui en ont besoin.

Sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées, avec l'appui du secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap (CIH), le réseau des CREAI et le Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) mettent en place la plateforme **solidaires-handicaps**.

Objectifs

1. Gérer, ordonner, valider et publier la multitude d'initiatives (privées, associatives, publiques) de solidarité à l'égard des personnes en situation de handicap, dans la diversité de leurs contextes de mise en œuvre.
2. Permettre à toute l'offre de services bénévoles de se rendre visible auprès des personnes concernées.
3. Permettre aux personnes vivant avec un handicap et à leurs aidants d'exprimer leurs besoins d'aide .

Qui peut s'engager ?

→ Toute personne, physique ou morale qui désire apporter une aide pour répondre à des besoins humains ou matériels.

Qui peut bénéficier de ce renfort ?

- ✓ Les personnes en difficulté, en situation de handicap ou proches aidant.
- ✓ Les structures portant des projets pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Comment s'engager ?

→ Via la plateforme solidaires-handicaps.fr/proposeaide/

Comment bénéficier de ce renfort ?

→ Via la plateforme solidaires-handicaps.fr/besoinaide/
En contactant un porteur de projet répertorié par la plateforme.
En inscrivant un projet et des besoins sur la plateforme.

[Accédez à la plateforme](#)



MOBILISATION POUR L'EMPLOI

En cette période de crise sanitaire, le Gouvernement a lancé la plateforme #MobilisationEmploi - portée par Pôle Emploi - pour faire « bloc ».

Un des objectifs est de favoriser les recrutements au sein des secteurs prioritaires qui ont besoin de renfort en main d'œuvre, partout en France, tout en s'assurant du strict respect des exigences sanitaires.

Missions proposées

1. Faciliter la mobilisation exceptionnelle pour l'emploi.
2. Permettre aux travailleurs qui le souhaitent de se porter candidat dans les secteurs prioritaires.

Qui peut s'engager ?

- ✓ Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi
- ✓ Salariés en activité partielle.

Qui peut bénéficier de ce renfort ?

Entreprises appartenant aux secteurs essentiels et prioritaires : médico-social, agriculture, agroalimentaire, transports, logistique, aide à domicile, énergie, télécoms.

Comment s'engager ?

Via la plateforme mobilisationemploi.gouv.fr.
Rechercher une offre : les candidats peuvent consulter les offres sans créer de compte et accéder directement aux coordonnées des recruteurs.

Comment bénéficier de ce renfort ?

Via la plateforme mobilisationemploi.gouv.fr.
Pour déposer une offre : à chaque offre déposée, un conseiller Pôle emploi appelle systématiquement l'employeur pour vérifier le respect des consignes sanitaires et caractériser le besoin et les compétences attendues.

[Accédez à la plateforme](#)



Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie

3, avenue Charles Flahault
34094 Montpellier cedex 5

Pascal ETIENNE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie
Nicolas REMOND, responsable du pôle cohésion sociale jeunesse
Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique et Réserve Civique
Tel : 06.63.02.83.72 – rodolphe.berneise@jscs.gouv.fr

Document inspiré de celui du service communication de la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

